



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-11-30
COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre à 19H30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnaise et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 16 novembre 2021
Délégués en exercice : 39 **Délégués présents :** 26 **Pouvoirs :** 3

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Invité : Francis ZAGHET, Président de la CDC du Réolais,

Présents : Pierre-Olivier HOFER, EXFILO, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de Liliane POIVERT) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal /

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO-CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de GUIMBERTEAU Yannick), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, PAGNOCCA David.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : POIVERT Liliane (pouvoir à Marie Claude LAVIGNAC) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) GUIMBERTEAU Yannick (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MONGET Olivier.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la recherche de mutualisation d'économies d'échelle, de planification face aux enjeux fiscaux et environnementaux, de lisibilité des messages de prévention,

Considérant l'avis unanime des syndicats voisins de mettre en place une convention d'intention de partenariat

Le Président propose de signer cette convention d'intention

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

-AUTORISE le Président à signer la convention d'intention.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président 

Christian MALANDIT

